

J16

Laïcité et lien social



Editorial

Les MJC au coeur de leurs valeurs

par Pierre Clouet, directeur général de la CMJCF

Vie associative

Bénévoles et salariés : les recettes d'un équilibre

Interview de Lionel Beaumont

La vie associative, c'est avancer et agir

Question à Jacques Demeulier, président du CNAJEP

Créer du lien entre les personnes

Créer du lien entre les personnes

Les rencontres familiales de Douarnenez (Bretagne)

Les trajets pour se parler de Doullens (Picardie)

La bonne cuisine d'Abbeville (Picardie)

Dossier Anniversaire de la Loi 1905

D'une laïcité de séparation à une laïcité d'intégration

Interview de Jacqueline Costa-Lascoux, directrice de recherches au CNRS

La loi de 1905 n'est pas une loi philosophique

Interview d'Alain Prost, professeur d'histoire à la Sorbonne

Languedoc-Roussillon : Quelle laïcité dans nos maisons ?

par Nathalie Boulbes, chargée de mission à la Fédération régionale

La MJC de Lézignan Corbières débat sur la laïcité

par Julien Sans, directeur de la MJC

Thème commun adopté par les MJC d'Ile de France pour 2005-2007 : la laïcité

Par Jacques Yvars, président de la Fédération régionale Ile de France

Une exposition sur la laïcité

Par Bernard Fayaud, président UD MJC de Seine et Marne

Alain Gesgon, le grand historien de l'affiche d'opinion

Par Jean-François Lemoine, Editions du oetit Démon

>>>

>>>

N°40 - Affiche de Jean Effel, pour le Comité National d'Action Laïque. 1955.

Les recettes d'un équilibre

La fédération régionale de Bretagne a inscrit dans son plan d'action un travail sur l'équilibre entre bénévoles et professionnels. Lionel Beaumont, son directeur régional nous livre un constat plutôt optimiste.



Pierre CLOUET, Directeur Général de la CMJCF

dans l'entretien qu'elle accorde à ce numéro du "J", Jacqueline COSTA LASCOUX définit la laïcité comme "une éthique de la responsabilité qui nous situe dans une relation d'altérité". Comment ne pas faire le rapprochement avec le projet MJC ? Bien sûr, il faut entendre ici le projet utopique et fondateur basé sur le pari de l'éducation populaire, avec toutes les valeurs et principes que cela sous-tend.

L'épanouissement du citoyen

A travers les multiples activités proposées ou actions menées, par la diversité des publics visés, les MJC s'efforcent depuis 60 ans d'apporter leur contribution à la cohérence et à la pérennité d'une société axée sur l'épanouissement du citoyen, pour dire les choses de façon résumée. Cela peut prendre des formes très banales en apparence : permettre la cohabitation dans un même lieu, transformer les différences en occasions d'ouverture à l'autre, prendre en main les affaires quotidiennes, de la gestion du planning à la réflexion sur l'orientation ... La vie d'une MJC ou de toute association du même modèle est fondée sur ces notions d'acceptation de l'altérité, de promotion de la responsabilité.

La laïcité comme socle commun

La laïcité est sans doute le premier, sinon le seul socle commun à partir duquel nous pouvons tous nous atteler à construire et consolider un idéal partagé. Celui aussi qui assure que de la diversité naîtra l'enrichissement et non la guerre ... de religion. Antoine Prost nous rappelle à juste titre ici même que la loi 1905 avait pour objectif de mettre un terme à "une guerre franco française. Elle est conçue comme une loi d'apaisement". L'intérêt que nous portons à cette loi à l'occasion de ses cent ans est donc lié à la philosophie qui préside à son édicton, et il nous conduit à examiner l'actualité des questions qui restent sous tendues.

Le débat est pleinement actuel : les interrogations ou les turbulences qui traversent l'école ou l'hôpital ne s'arrêtent pas magiquement à nos portes, tel un nuage radio actif tchernobyléen. Le communautarisme, les exigences culturelles ou culturelles camouflant des étendards moins nobles pénètrent nos structures. Elles interpellent autant les professionnels dans les pratiques quotidiennes, que les bénévoles quant au cap à tenir.

Le binôme bénévole/professionnel

Voici d'ailleurs une autre figure de l'altérité à laquelle nous tenons, parce qu'elle aussi fonde le sens de notre existence institutionnelle : celle du binôme bénévole / professionnel. La relation quotidienne entre ces deux catégories d'acteurs est constitutive du projet collectif. Mais au-delà de cet ancrage dans le quotidien,

le fait que la menée et la gestion des projets, et plus largement, de l'ensemble des actions soient produites par des militants salariés ou bénévoles nous caractérise comme relevant d'un secteur bien spécifique de l'économie : celui du champ non lucratif, non commercial. Cette définition prend une importance particulière dans le contexte actuel du débat sur la constitution européenne et de la vague ultra libérale symbolisée par le projet de directive Bolkenstein.

Ceux qui s'intéressent à ce genre de débats, et ils devraient être nombreux parmi nos adhérents, n'ont pas manqué de faire le rapprochement avec un rapport du MEDEF d'il y a deux ans environ. Anticipant sur la philosophie de la directive en question, les rédacteurs du dit rapport cantonnaient les associations à un secteur mal défini d'une économie sociale limitée au champ étroit des pratiques caritatives, ou réduit aux services gratuits en direction de populations non solvables. La seule alternative à ce positionnement étant d'être considérés comme des marchands de prestations dans le champ concurrentiel. Dans les deux cas, la spécificité d'un secteur éducatif à gestion désintéressée, et susceptible de conduire des missions d'intérêt général, passe à la trappe.

Il importe donc de faire preuve d'une vigilance particulière dans la défense systématique des modalités d'organisation et des valeurs qui fondent l'action de tous les jours, et qu'il serait dangereux de perdre de vue.

La laïcité que nous défendons est une laïcité moderne, actuelle, qui permet autant l'indépendance par rapport aux pouvoirs religieux, mais aussi politiques, que l'affirmation de l'ouverture à l'Autre dans un esprit d'enrichissement et de solidarité mutuels.

Sa mise en œuvre s'appuie sur la dualité bénévole / activité salariée, considérée comme partie prenante de la philosophie générale de l'action.

Ce sont là deux de nos particularités, et de nos valeurs fondamentales qui sont mises en exergue, qui sont développées et illustrées dans ce "J16".

Alors que le projet des MJC est de favoriser l'engagement des citoyens, il est possible de repérer un certain nombre de problèmes.

Parfois, la répartition des missions entre bénévoles et professionnels, élus et salariés n'est pas satisfaisante. Par exemple, certains directeurs ont tendance à court-circuiter les conseils d'administration parce qu'ils doivent aller vite, qu'ils ont des obligations de résultat, que les conseils tournent et que les professionnels restent, assurant la mémoire de la maison. Ici et là, des dérives ont pu être décelées, des conseils d'administration devenus des chambres d'enregistrement, des discussions sur le fond insuffisantes, des élus ayant la volonté mais pas les compétences de leur engagement.

L'autre observation qui a poussé la fédération à réagir sur un équilibre différent entre élus et professionnels est le fait que, lorsqu'on travaille avec des politiques, ils ne s'adressent pas aux salariés mais aux élus en priorité. Pour les décideurs politiques, les élus associatifs ont plus de poids et possèdent la légitimité.

Face à ce constat, comment agir ? Dans le plan de formation triennal de la région, des modules de formation ont été mis en place pour les directeurs sur le travail avec le conseil d'administration et sur la valorisation de la vie associative. Pour les bénévoles, nous nous sommes engagés dans un processus de valorisation et de reconnaissance de leur action, par le biais des forums par exemple. Ils sont incités

(suite page 3) >>>

Extrait du rapport d'orientation de la CMJCF 2005/2007

Un contexte en évolution peu favorable à l'éducation populaire

Force est de constater la dégradation de ce que l'on s'accorde à définir comme le lien social en France. La pauvreté augmente, la fracture sociale évolue vers le gouffre. Une part de plus en plus grande de la population est en réelle désertion sociale et culturelle, et des indicateurs inquiétants font de plus en plus fréquemment la une de l'actualité.

Pointons-en quelques uns : montée des communautarismes, résurgence du racisme sous diverses formes, résultats électoraux des extrêmes inquiétants, aboutissant au "séisme" des présidentielles.

La précarisation des intermittents est un exemple particulier qui touche de près nos activités, bien que sur un mode à première vue moins dramatique que la paupérisation de quartiers ou de zones rurales.

Tout ceci sur fond de crise mondiale exacerbée, laquelle a de sinistres résonances dans nos banlieues, dans nos MJC.

Jamais la nécessité de compter sur des organismes susceptibles de contribuer à mettre en acte une médiation sociale n'a été aussi forte.

Et pourtant ...

Depuis 10 ans, nous avons connu la gauche, la droite, les cohabitations, ... et vécu le moment d'animisme ému du centenaire de la loi de 1901.

Ni l'un ni l'autre de ces événements n'ont eu d'influence véritable sur les politiques menées, en tout cas pour notre secteur.

L'éducation populaire est certes évoquée sur un mode incantatoire, mais aucun parti n'en reprend le moindre élément dans ses échafaudages théoriques, et encore moins dans ses pratiques.

Les relations avec les pouvoirs publics et politiques sont avant tout marquées par des approches économiques ou instrumentalisantes.

En général, la tendance à financer des projets avant de subventionner des organisations ne se dément pas, et la signature de conventions tri annuelles n'offre qu'une faible garantie de préserver les acquis.

Actuellement, elle est remise en cause en filigrane. Les gouvernements récents n'hésitent pas à faire peser sur notre secteur les économies les plus draconiennes.

Nous sommes loin d'être considérés comme "grande cause nationale" !

Question à Jacques Demeulier, président du CNAJEP

La vie associative, c'est avancer et agir

Alors que se prépare la conférence nationale sur la vie associative, Jacques Demeulier, président du CNAJEP, évoque les enjeux actuels du monde associatif et en particulier ceux du bénévolat.

Quelle est la place des bénévoles et du bénévolat dans le monde associatif aujourd'hui ?

Le bénévolat est ce qui permet de distinguer le monde associatif des autres. Le fait associatif existe grâce à des personnes qui s'engagent, individuellement, mais aussi dans une visée de transformation de la vie sociale au sens large.

Est-il possible d'être bénévole aujourd'hui ? Oui. Est-ce facile ? Pas pour tout le monde. L'excessive judiciarisation de la société, la complexité des tâches demandées peuvent être dissuasives. Le risque pour les associations est de ne trouver que des bénévoles issus d'une seule milieu ou d'une même tranche d'âge. Or, la diversité et l'intergénération sont la richesse du bénévolat.

Un bénévole n'est pas un mauvais professionnel ou une personne venue là par manque ou par défaut. Autant il est légitime dans une entreprise de recruter à partir des seules compétences, autant dans l'exercice de son engagement bénévole, chacun doit avoir le temps de découvrir, d'accroître et bien sûr de créer de nouvelles compétences. Pour les jeunes, les associations permettent l'apprentissage de la prise de responsabilité. Le monde associatif mérite des compétences. Mais c'est surtout une école de la deuxième

chance, et de la promotion sociale, un lieu d'action où chacun, avec d'autres, accroît ses compétences initiales.

Et la relation entre bénévoles et professionnels ?

Une association est un monde complexe. Si certaines résistent mieux que d'autres, c'est sans doute parce qu'elles ont su gérer l'enjeu des ressources humaines. La complémentarité des ressources humaines, bénévoles, élus, volontaires, professionnels, permet un renforcement et un soutien de chacun. A un moment, c'est l'impulsion militante qui fait que le projet se ressource, à d'autres, c'est l'équipe salariée qui assure la continuité et permet au projet de durer. On dit beaucoup que le pouvoir est du côté des professionnels. Et en même temps dans certains secteurs, les présidents semblent permanents. Les équipes salariées, quand elles existent ont un poids. Il s'agit alors de trouver un équilibre.

On parle depuis longtemps d'un statut du bénévole, qu'en pensez-vous ?

Je suis assez dubitatif. Il me semble que la notion de statut n'est pas compatible avec l'idée d'engagement volontaire et de liberté. Le lien du bénévole avec son organisation n'est

pas un lien de subordination, comme dans un contrat de travail. Il s'agit d'un échange réciproque, d'un contrat. S'il y a subordination c'est au projet d'abord. Je préfère penser en terme de mesures favorables au bénévolat comme les congés formation ou en terme de moyens supplémentaires.

Vous êtes président du CNAJEP depuis trois ans, quelles évolutions voyez-vous se dessiner ?

Le succès des associations est à double tranchant. A un moment donné, le monde associatif se retrouve face à ses contradictions. La quantité ne suffit pas, surtout quand elle existe dans la segmentation, et le fractionnement. Il est sans doute urgent de trouver des synergies au niveau des territoires. Il faut arriver à penser la vie associative dans sa dimension territoriale malgré les incertitudes des lois de décentralisation car il existe une véritable difficulté à définir quels sont les points d'appui pour agir dans les territoires. Réfléchir à une nouvelle intelligence régionale à partir de points de vue qui ne soient pas que régionaux, permettre aux niveaux nationaux et européens de venir en soutien pour sortir des difficultés du local est un des défis qui attend le monde associatif.

La tentation forte d'abandonner un véritable soutien au niveau national risque d'être un marché de dupes. Le modèle de la concurrence n'est pas celui du monde associatif. Si on ne regarde la vie associative que du côté territorial, on ne résoudra pas les problèmes. Il faut arriver à rééquilibrer les objectifs et les moyens. Maintenir un projet politique national avec les ressources qui vont avec est une nécessité.

Comment le monde associatif peut-il marquer sa différence ?

Pour être crédible et fort, le monde associatif doit avancer dans trois domaines, celui de l'expertise, parce qu'il est capable de créer des compétences et d'innover, celui du dialogue social et civil en apportant une expérience plus large et plus populaire dans des instances comme les conseils économiques et sociaux et celui de la représentation politique où il s'agit de défendre et de promouvoir cette autre façon d'entreprendre.

Mais à force de faire la promotion du projet, certains ont peut-être tendance à rester dans le virtuel. Or les associations sont des lieux de contribution à l'accroissement des compétences dans l'action. La vie associative, ce n'est pas que le débat, c'est avancer et agir.

CNAJEP

Le CNAJEP (Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire) a été créé en 1968. C'est une coordination d'associations, d'unions, de fédérations et de mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire. 76 associations nationales en font partie soit 4 millions d'adhérents.

Le CNAJEP encourage la concertation à tous les échelons du territoire avec les CRAJEP (22 coordinations régionales) et les ARDEVA (homologue des CRAJEP dans certains territoires)

Ses missions principales en tant que centre ressources et de communication :

- la représentation des associations adhérentes auprès des pouvoirs publics,
- une fonction de veille et de proposition sur des sujets d'actualité,
- la recherche et d'étude.

C'est un lieu de participation et de concertation qui cherche à susciter le débat et les propositions, à œuvrer pour une concertation au niveau international, et pour le développement de la vie associative.

Les interviews de cette page ont été réalisées par Hélène Crosly-Labourdette

Jacques Demeulier

Il est engagé aux CEMEA depuis 1977 et Directeur Général depuis mars 1998 avec divers engagements dans les coordinations laïques nationales.

Il est membre du Bureau du CNVA, Président du CNAJEP, et au titre de ces différentes fonctions, membre d'établissements publics et d'instances comme le CNEPJ et le CDVA.



>>> (suite de la page 2)

également à se former et à s'informer pour avoir envie de devenir les décideurs qu'ils sont, pour apprendre à trouver leur place.

Former les bénévoles à la responsabilité et les directeurs à la concertation, multiplier les occasions de travailler en réseau, et chaque fois qu'il y a un problème, jouer la médiation, quitter à la déléguer à un cabinet extérieur quand les choses sont vraiment bloquées, tels sont les trois axes de notre action.

Pour moi, la recette de l'équilibre tient essentiellement aux personnes et au contexte.

Quand il existe une mobilisation forte sur des projets collectifs, quand la vie institutionnelle est importante, que l'information passe bien, que les élus sont de fortes personnalités, que des moments de convivialité et de fête sont vécus ensemble, et que les différentes formes d'engagement sont valorisées, alors toutes les conditions sont réunies pour un bon équilibre.

On mesure tous les jours qu'il n'y a pas de déficit de l'engagement, et que les jeunes s'engagent, à condition d'aller les chercher et de s'en préoccuper ensuite.

Lionel Beaumont

Directeur de la fédération régionale de Bretagne depuis quatre ans et demi, après avoir travaillé à l'UFVC et avoir été directeur d'une MJC en Bourgogne.



"Alerte": 110 propositions contre l'exclusion, in : Magazine l'Association, N° 4, mars, 1995
 Action bénévole. Eveil à la solidarité (Programme européen), 2000.
 Action bénévole. Groupe Romand de promotion du bénévolat. La formation des bénévoles, Action bénévole, Lausanne, 1994.
 ADAM G., Les relations sociales année zéro, Editions Bayard, 2000.
 AFDHIM J., Les associations d'action sociale, Dunod, Paris 1997.
 ALFANDRI E., Le bénévole associatif, en quête de son identité, in: RECMA, No 283, 2002.
 ARCHAMBAULT E., François Bloch-Lainé, Une œuvre pour les associations, in: RECMA, N° 275-276, 2000.
 ARCHAMBAULT E., Le secteur sans but lucratif. Associations et fondations en France, Economica, Paris, 1996.
 ARCHAMBAULT E., Y a-t-il un modèle européen du secteur sans but lucratif ?, in: RECMA, No 282, 2001.
 Assises nationales de la vie associative. Les actes, Délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale, Paris, 1999.
 Association mode d'emploi, mensuel édité par Territorial, Bp 215, 38 506 Voiron.
 BARCELLONA P., Le retour du lien social, Climats, Castelnau le Lez, 1993.
 BARDOUT J.-C., Communiquer les solidarités, UNIOFSS, Paris, 1989.
 BARTHELEMY M., Un nouvel âge de la participation?, Presses de sciences politiques, Paris, 2000.
 BASTIDE J., Le bénévolat sous tensions, in: Economie et Humanisme, No 330, 1994.
 BLANCHET J., Gestion du bénévolat, Economica, Paris, 1990.
 BLOCH-LAINE F., (sous la direction), Faire société, les associations au cœur du social, La Découverte & Syros, Paris, 1999.
 BLOCH-LAINE F., Les spécificités méritoires des associations de service social, in: RECMA, N° 275-276, 2000.
 BOVAY C., TABIN J.-P., Bénévolat, chômage, Etat social, EESP, Université de Genève, 2001.
 BOVAY C., TABIN J.-P., CAMPICHE R., Bénévolat: modes d'emploi, Réalités sociales, Lausanne, 1994.
 BOVAY C., TABIN J.-P., Les nouveaux travailleurs, Bénévolat travail et avenir de la solidarité. Labor/Fides, Genève, 1998.
 CAILLE A., Anthropologie du don, Desclée de Brouwer, Paris, 2000.

Créer du lien entre les personnes

les rencontres familiales de Douarnenez

Ils se structurent pour créer du lien

Grâce à un conseil d'administration prêt à prendre des risques, la MJC de Douarnenez a mis en place des formes originales de lien entre bénévoles, familles et professionnels.

Pour le directeur, Patrick Clermont, les bénévoles sont la garantie de la pérennité de la vie associative et il faut le leur signifier en leur permettant la réflexion aussi bien que l'action.

Ainsi, les administrateurs, pour mieux suivre le fonctionnement de la maison, se retrouvent fréquemment, deux réunions de bureau et un conseil d'administration par mois par exemple, et l'assemblée générale est un moment convivial, mis en scène, où la parole est partagée, et le rapport moral lu à plusieurs voix.

Mais les administrateurs ne font pas que se réunir. Avec la cinquantaine de bénévoles qui gère les animations événementielles, essentiellement des concerts, ils sont présents à la billetterie, dans les relations avec les artistes, et partout où leur intervention est nécessaire. Ces moments festifs permettent le développement d'une relation entre les personnes, sans lien de subordination, ensemble, dans un projet commun.

Parallèlement à cette implication des bénévoles et des élus, de nouvelles formes de liens ont été développées avec les familles ou les jeunes.

Dans les "centres d'animation familiaux" qui existent depuis dix ans, une partie de l'organisation est portée directement par les familles afin de permettre à ce public, qui n'est pas forcément dans un parcours d'engagement, de "faire quelque chose". Organiser un repas de quartier, faire venir un chapiteau, rencontrer un chanteur, toutes ces animations supplémentaires sont gérées avec les familles. Dans ce cas, le rôle du professionnel est d'être souple et de faire en sorte que la prise de décision soit collective et pas seulement celle d'un leader, explique Patrick Clermont. "L'engagement familial a un effet démultiplicateur, nous permet de travailler sur la parentalité, d'introduire de l'éducatif, et de remettre du dialogue entre parents et adolescents ou enfants en difficulté, avant qu'il ne soit trop tard."

Dans un autre style, des locaux de répétition au sein d'une école de musique ont permis de toucher des jeunes et de les faire aller sur le terrain de la vie démocratique. Par le biais de la création d'associations de musiciens ou d'organisation de concerts, ce public, peu aguerri aux pratiques collectives, a mis du temps à trouver son mode de fonctionnement "plutôt à cause d'une forme d'inaction propre à cet âge ou parce que les acteurs étaient en difficulté d'insertion. Avec du recul, certaines associations ont périçité et se sont plantées, mais l'expérience a bien fonctionné pour quatre d'entre elles au moins qui ont pris leur indépendance, sans doute parce qu'en plus d'une aide technique, les jeunes ont rencontré d'autres bénévoles prêts à s'impliquer pour les aider. Voir un administrateur, assureur à la retraite, derrière le comptoir de la buvette dans des soirées hard rock métal, parfois un peu agitées, montre que l'intergénération peut être un moteur puissant."

Si la MJC de Douarnenez a su développer des formes originales et non stéréotypées d'engagement et de lien social, c'est parce qu'elle a misé sur la confiance, confiance dans ses élus, confiance entre bénévoles et professionnels, dans d'autres associations, et dans la capacité de chacun à inventer ses solutions.



MJC Douarnenez (Bretagne) : bénévoles des centres d'animation familiaux lors d'un échange avec une association sociale italienne.

Ci-dessous : Atelier gauffrier lors d'une manifestation à la MJC d'Abbeville (Picardie)



La bonne cuisine d'Abbeville

Le goût des autres

Conduire des familles mono-parentales à l'autonomie, et à l'ouverture, favoriser l'appartenance à un groupe social, tels sont les objectifs qui ont été redéfinis en début d'année entre les travailleurs sociaux, la Maison pour Tous d'Abbeville et les différents partenaires associés dans un projet d'animation collective famille.

Une fois par quinzaine des ateliers cuisine, multi média ou activités artistiques permettent à des familles mono parentales de se retrouver à la Maison pour Tous pour rompre leur isolement.

A la même fréquence, un temps est consacré à la préparation d'un séjour de vacances d'été en famille afin d'organiser la vie quotidienne mais aussi pour répondre à des besoins. Récemment par exemple, le manque de repère dans l'alimentation qui avait été pointé a donné lieu à des apports spécifiques dans les temps d'atelier.

Le séjour de vacances est le dernier volet de cette animation. D'une durée de quinze jours, il se déroule en village de vacances avec une formule de demi pension pour garder le côté vie communautaire tout en laissant du temps pour la vie de famille et le jeu.

Enfin, des moments bonus de vie sociale sont progressivement arrivés, organisés par les participantes elle même, moments festifs, activités avec les enfants ou sorties collectives, venant du désir de se retrouver, de vivre quelque chose ensemble en famille ou de s'ouvrir à d'autres activités. Ce projet initié par la Caf a pris une tournure très spécifique, commente Stéphane Depolly, directeur de la Maison pour Tous "on est heureux de sentir qu'on est vraiment dans notre rôle, qu'il est possible de concrétiser le lien social dans l'action. Nous avons pris un nouveau départ à la rentrée passée, fixé des objectifs avec des repères pour pouvoir évaluer des notions aussi difficiles à appréhender que l'autonomie, élargi le nombre de nos partenaires et renforcé le suivi avec les travailleurs sociaux. La moitié des familles du départ a pris son autonomie. Même si c'est long, grâce à un travail de fond dans la durée, des personnes ont repris confiance, ont eu envie de s'ouvrir davantage aux autres et au monde et de s'impliquer dans la vie sociale."

Les trajets pour se parler de Doullens

Renouer le lien social

La Maison pour Tous de Doullens, petite ville de 6000 habitants, s'est donnée comme objectif d'établir des passerelles entre toutes les facettes de son projet. Le social, la formation, le socio éducatif ou le culturel sont reliés entre eux malgré les difficultés que cela peut entraîner.

"Dans cette région en grande difficulté, proposer de la poterie ou du macramé n'a pas de sens, explique Gilles Bloch le directeur de la Maison pour Tous. Nous essayons de développer des projets qui répondent aux problèmes posés, à notre faible mesure, même si l'on a parfois l'impression de mettre des pansements sur une jambe de bois."

C'est ainsi qu'une activité transport a été mise en place pour des personnes bénéficiant du RMI et ayant des problèmes de mobilité. Cette action, impulsée par le conseil général, touche environ cent cinquante personnes par an. "Ce n'est pas une activité de type taxi même si deux véhicules tournent pendant toute la semaine. Les bénéficiaires nous sont tous envoyés par des travailleurs sociaux ou des organismes publics. On essaie d'avoir une écoute pendant le temps du transport sans répondre à la place des professionnels mais en essayant de recréer du lien. C'est également pour nous un moyen supplémentaire de travailler avec les acteurs locaux. Comme ce problème de mobilité ne concerne pas que les personnes au RMI, notre idée est de développer ce type de service vers les personnes en recherche d'emploi et de les relier à des formules de co voiturage ou à un garage sur Amiens, entreprise d'insertion, qui retape des véhicules à des prix défiant toute concurrence. Notre idée n'est pas de les assister mais d'aider ces personnes à intégrer le circuit, à revenir dans le lien."

Et Gilles Bloc de conclure : "c'est sans doute là que se situe notre originalité : une démarche citoyenne qui se traduit concrètement dans des actions reliées entre elles et dans la manière dont on travaille au quotidien, partenaire d'autres acteurs avec une écoute attentive des personnes."

CAILLE A., Don, association et solidarité, in RECMA, No 265, 1997.
 CALLE P., Les associations, entre intérêt général et utilité sociale, in: RECMA, No 283, 2002.
 CARITAS, Le bénévolat au chevet de l'Etat social? Prise de position de Caritas Suisse sur le bénévolat et le temps social, Lucerne, 1998.
 Charte d'engagements réciproques entre l'Etat et les associations regroupées au sein de la CPCA in: RECMA, N° 282, 2001. Charte des associations d'utilité sociale qui oeuvrent pour l'intérêt général, Action bénévole, 2001.
 CHEROUTRE M.-T., L'essor et l'avenir du bénévolat, facteur d'amélioration de la qualité de la vie, Journal officiel de la République, Paris, 1989.
 CHEROUTRE M.-T., Exercice et développement de la vie associative (...), Journal officiel de la République, Paris, 1993.
 COLLAUD M.-C., GERBER C.-L., (eds), Contre le chômage et l'exclusion, les ressources de la vie associative, Réalités sociales, Lausanne, 1997.
 COLLAUD M.-C., GERBER C.-L., (eds), Vie associative et solidarités sociales, Réalités sociales, Lausanne, 1993.
 COLLAUD M.-C., GERBER C.-L., Pour la collaboration entre bénévoles et professionnels dans l'action sociale, EESP, Lausanne, 1991.
 DACHEUX E., Associations et communications, CNRS Communication Edit., Paris, 1998.
 DANTHE M., Le boom du bénévolat fait revivre le communautaire, in: Construire, No 20, 1998.
 Debbasch C., Les associations, PUF, (Que sais-je?), Paris, 1985.
 DEFRAISNE J., La vie associative en France, PUF, (Que sais-je?), Paris, 1995.
 DELATTRE M., Professionnalisme et bénévolat : alibi de l'amateurisme ou crise du discours ?, in: RECMA, No 283, 2002.
 DI GIACOMO J.-P., HECQUET B. e.a., Le volontariat social, Mons, 1988.
 FERRAND-BECHMANN D., Bénévolat et solidarité, Syros, Paris, 1992.
 FERRAND-BECHMANN D., Bénévolat, controverses et passions, in: Information sociales, No 48, 1995.
 FERRAND-BECHMANN D., Le métier de bénévole, Anthrops, Paris, 2000.
 MASSON G., MENARD F., La formation des bénévoles dans le secteur associatif, Recherche sociale, N° 123, 1992.

Dossier Anniversaire loi 1905

D'une laïcité de séparation à une laïcité d'intégration

Pour Jacqueline Costa-Lascoux, la laïcité est un concept riche de sens qu'elle détaille dans son évolution et ses enjeux actuels.

Les années 90 apparaîtront comme des années où les peurs et les fantasmes ont alimenté des polémiques stériles. Celles-ci se sont substituées au débat démocratique en utilisant des thèmes symboles comme le foulard pour parler de laïcité. On dirait que notre société a une incapacité à débattre, à rendre compte de la complexité des choses. C'est d'autant plus navrant que la laïcité est un sujet qui depuis toujours a été l'objet de débats parlementaires ou d'écrits d'une grande qualité et d'une grande rigueur dans l'argumentation. Aujourd'hui, la focalisation sur les signes apparents et les "images choocs" occulte le débat d'idées, notamment sur ce qui définit l'intérêt général et sur les valeurs partagées qui transcendent les particularismes.

La laïcité est une philosophie

La laïcité est à la fois une philosophie, une éthique, un corpus juridique et une méthode de pensée et d'action. Comme tout grand concept, elle a plusieurs domaines d'application et elle peut s'actualiser différemment selon les situations et les époques.

C'est d'abord une philosophie, un humanisme, qui ne rejette pas les visions du monde rattachées à une transcendance, mais qui se situe au niveau de l'homme. Elle ne prend pas partie pour telle explication ou telle croyance ; elle ouvre la confrontation des points de vue et des idées. Elle est en cela fondamentalement liée à la philosophie des droits de l'homme qui garantit les libertés fondamentales et, notamment, les libertés de conscience, d'opinion, d'expression ...

La laïcité est une éthique

En tant qu'éthique, elle accepte le doute et prône le libre examen ; c'est une éthique de la responsabilité. Une éducation laïque est une éducation exigeante, où l'on répète sans cesse "tu es responsable de tes actes, de tes paroles et de tes pensées."

La laïcité est également un corpus juridique qui va du principe constitutionnel (celui de 1945) à toute une série de règlements et à une jurisprudence abondante, au niveau national et au plan européen. Ce corpus comporte une palette étendue de réponses aux revendications des citoyens au nom de la liberté de conscience et de la liberté de culte.

La laïcité permet tout, à condition de poser le principe de la compatibilité des libertés. C'est l'idée que ma liberté doit prendre en compte celle des autres et s'y ajuster, qu'elle n'est jamais absolue et que le respect d'autrui est essentiel. La laïcité nous situe dans une relation d'altérité.

Impossible de se claquemurer

Et quand se posent des questions de comportement, il faut être prêt à expliquer la règle du respect et de la réciprocité : imposer l'expression ostensible de sa foi peut porter atteinte aux autres, il n'est pas possible de se fermer à autrui, de se "claquemurer", sous prétexte d'affirmer "c'est mon choix, c'est ma foi". La conquête des libertés est aussi le fruit d'un lent et difficile cheminement vers plus de réciprocité et d'égalité.

La laïcité est, en dernier lieu, une méthode de pensée et d'action, une véritable pédagogie de l'émancipation et de l'autonomie... ce que l'école ne réussit pas toujours à faire. Cette méthode repose sur quelques grandes idées : le pluralisme démocratique est la première, pas de laïcité sans reconnaissance de la diversité, et, la seconde, les choix individuels primeront toujours sur les assignations identitaires collectives. Même s'il est légitime que la religion se manifeste, se partage et se transmette, chacun a toujours le droit de "croire ou ne pas croire ou de changer de croyance". La laïcité est une façon de toujours privilégier l'expression de la personne, car l'assignation identitaire est par définition la négation de la créativité.

L'avenir ou les enjeux des années à venir

Paradoxalement, le fait que les Eglises se trouvent confrontées à une baisse généralisée de la pratique religieuse, des vocations et de leurs ressources, soulève la question d'une manifestation du religieux sous des formes nouvelles contradictoires. Comment répondre au développement des sectes, des pratiques magiques ou sataniques, de comportements manipulés par des courants intégristes ? La laïcité est elle-même désarmée devant certaines manifestations sectaires, politisées, irrationnelles.

Face à ce désarroi, le risque est que les Eglises instituées expriment à leur tour des demandes excessives d'intervention des pouvoirs publics, financières ou éducatives, des demandes d'aide et de reconnaissance auxquelles la laïcité ne peut pas répondre.

Un autre danger est celui de la politisation de certains mouvements religieux qui tentent de prendre la démocratie au piège de leurs revendications. Or, dans tous les courants de pensée, il y a désormais une ignorance croissante, un déficit de culture, qui favorisent des expressions qui confondent religion et affirmations identitaires. Cette confusion ouvre une voie royale aux extrémismes.

Autre enjeu, celui de la construction de l'Europe. Il existe des convergences entre les différents pays européens dans la sécularisation des sociétés, dans une philosophie partagée des droits de l'homme, mais aussi dans l'inquiétude face aux problèmes posés par l'inculture religieuse et par l'effacement de la référence à l'histoire des idées.

Si les relations du religieux au politique sont différentes d'un pays à l'autre, l'Union européenne a favorisé les échanges et une plus grande mixité, y compris dans le domaine confessionnel. Un rapprochement s'opère dans les institutions et dans les pratiques qu'il convient d'encourager.

Un dernier constat pour terminer, le concept de laïcité ne peut être compris que si l'on a déjà compris celui de démocratie et si on l'a expérimenté. Dans nos sociétés en mouvement, nombre de personnes viennent de pays qui n'ont jamais connu la démocratie. C'est comme à la marelle, même si vous atteignez le ciel avec le palet, il vous faut quand même passer par toutes les autres cases avant d'y accéder. La laïcité participe d'un chemi-

nement culturel, et on ne saute pas d'un état à l'autre d'un seul trait.

Mieux développer les droits de la personne

Au moment de l'anniversaire de la loi de 1905, je dirai que la laïcité ne peut pas être uniquement une loi qui organise les pouvoirs, elle demande à chacun d'être exemplaire dans le respect des droits de l'homme, y compris dans leur dimension culturelle. On a évolué d'une laïcité de séparation des Eglises et de l'Etat, un principe touchant aux structures, à une laïcité d'intégration des personnes : la première étape a été fondatrice, mais aujourd'hui, la laïcité doit mieux développer les droits de la personne sur la base d'un contrat social refondé. Soyons attentifs à ne pas en rester à une laïcité purement institutionnelle, car, aujourd'hui, ce qui prédomine, c'est l'indifférence, le déni des autres et le repli sur soi.

La loi de 1905 n'est pas une loi philosophique

L'historien Antoine Prost détaille le contexte dans lequel la loi de 1905 a vu le jour et les conséquences de ce vote jusqu'à nos jours.

La loi de 1905 n'est pas une loi philosophique. C'est l'épisode ultime d'un conflit extrêmement violent entre la République et la religion catholique.

Un conflit intense

A cette époque, la religion est encore indissociable d'une idéologie qui refuse de construire une société civile sur la base des principes de 1789. En effet, pour elle, toute autorité vient de Dieu et s'exerce par délégation. Que le pouvoir puisse venir du peuple, d'en bas, n'est pas acceptable. Les libertés sont contestées, y compris la liberté de conscience. Même si une sécularisation progressive se construit depuis le 18^e siècle, elle s'opère de façon conflictuelle.

Parmi les républicains qui souhaitent construire une société civile sans roi et sans Dieu, on retrouve aussi bien des spiritualistes qui croient en Dieu, que des sectaires qui veulent éradiquer le christianisme ou des positivistes comme Jules Ferry pour qui la fin de la religion est une question de temps. Il ne croit pas en Dieu mais il aurait laissé le curé venir à l'école faire le catéchisme pour ne pas provoquer les croyants. Le conflit devient intense avec la loi de 1901 sur les associations, qui est utilisée comme une loi d'interdiction ploutocratique de contrôle des congrégations religieuses, et celle de 1904 qui interdit tout enseignement aux congréganistes puisque celle de 1901 s'avère ne pas suffire.

La loi de 1905 sur la séparation des églises et de l'Etat est perçue par les catholiques et les libres-penseurs comme un pas supplémentaire dans le même sens. En fait, l'influence notamment de Briand et de Jaurès, en fait une loi d'apaise-

suite page 6 >>>

Les interviews de cette page ont été réalisées par Hélène Crosly-Labourdette



Jacqueline COSTA-LASCOUX

Jacqueline COSTA-LASCOUX est directrice de recherche au CNRS, associée au Centre d'Etude de la vie politique française, à Sciences-Po, Paris. Elle dirige l'Observatoire de l'immigration et de l'intégration (OSS).

Membre de plusieurs commissions, elle a été nommée à la Commission Stasi sur l'Application du principe de laïcité dans la république et à la Commission Thélou sur l'avenir de l'École. Elle est membre du Haut Conseil à l'Intégration. Auteur de plusieurs livres de référence: *De l'immigré au citoyen*, La Documentation française, 1990 ; *Logiques d'Etats et migrations*, avec P. Weil, éd. Kimé, 1993 ; *Les trois âges de la laïcité*, Hachette, 1996 ; *Pluralité des cultures et dynamiques identitaires* (co-dir. avec M.Hilly), l'Harmattan, 2000.

La religion dans la démocratie : parcours de la laïcité
Marcel Gauchet
Gallimard, "Le débat", 1998

Qu'est-ce que la laïcité ?
Henri Pena-Ruiz
Gallimard, "Folio Actuel", 2003

Dieu et Marianne. Philosophie de la laïcité
Henri Pena-Ruiz
PUF, "Fondements de la politique", 1999

Laïcité et République : le lien nécessaire
Guy Coq
Le Félin, "Le Félin poche", 2003

Tolérance et laïcité
Catherine Kintzler
Pleins feux, "Version originale", 1998

Une laïcité pour tous
René Rémond
Textuel, 1998

Histoire de la laïcité en France
Jean Baudrot
PUF, "Que sais-je ?", 2003

Regards sur l'actualité
Etat, laïcité, religions
(n° 298 février 2004)
La Documentation française : 2004 / 108 p.

Bernard Stasi
Laïcité et République
Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République.
La Documentation française : 2004 / 168 p.

Conseil d'Etat
Jurisprudence et avis de 2003. Un siècle de laïcité
Etudes et documents du Conseil d'Etat.
La Documentation française : 2004 / 480 p.

Philippe Tronquoy
Les nouvelles dimensions de la citoyenneté
Cahiers français
La Documentation française : 2003 / 96 p.

Commissariat général du plan
Croyances religieuses, morales et éthiques dans le processus de construction européenne
La Documentation française : 2002 / 168 p.

Quelle laïcité dans nos maisons ?

Anticipant sur la date anniversaire de la loi sur la laïcité, la Fédération Régionale a choisi de débattre sur ce thème lors de son Assemblée générale qui s'est tenue à MAUGUIO le 19 mars dernier. La laïcité dans nos maisons peut-elle se limiter à une simple neutralité ? Comment la favorise-t-on ? Comment la fait-on vivre ? Comment l'adapte-t-on à l'évolution de la société ?

Avant d'ouvrir les échanges, les animateurs ont introduit la Laïcité en rappelant que les grands principes de démocratie et de laïcité ont été, dès 1945, présents dans plusieurs documents : les statuts de la Fédération Française des MJC

Comment faire vivre la laïcité ?

L'Assemblée générale a suggéré les propositions suivantes :

En interne

- *Affichage de la Charte lisible pour tous*
- *Marquer sur le guide de l'adhérent que la MJC est laïque*

- *Formation des Administrateurs avec des Conseils d'Administrations spécifiques*
- *Formation et information des animateurs avec dans leur contrat de travail des obligations vis-à-vis de la laïcité*

- *Formation des bénévoles, des salariés et du personnel de l'accueil*
- *S'appuyer sur les outils existants : règlements, statuts, le guide de l'adhérent*
- *Rendre lisible le Règlement Intérieur pour l'adhérent, l'impliquer dans l'élaboration de celui-ci*
- *Mettre en place des journées "Portes ouvertes", des relais avec une instance de médiation en coordination*

- *Faciliter le renouvellement dans les Conseils d'Administrations*

A l'externe

- *La MJC doit être force de propositions, et doit s'ouvrir (éviter le repli sur sa structure).*
- *Etre solide à l'interne, faciliter la communication avec l'extérieur.*

Autre remarque rapportée : à défaut d'une directive régionale, départementale ou nationale, chaque Maison, même si elle est rattachée à des valeurs, a le choix d'avoir sa propre démarche vis-à-vis de la problématique rencontrée, contrairement aux décisions politiques qui sont prises à l'échelle nationale.

(1945), les statuts de l'UNIREG (1969), le rapport moral de l'Assemblée Générale Nationale à Narbonne (1975), la Déclaration des Principes de la Confédération des MJC de France (1994) et, bien entendu, ils figurent dans les statuts de la Fédération Régionale et ceux de chaque MJC. Ils constituent d'ailleurs la condition indispensable d'adhésion et de reconnaissance des associations.

Il a également été rappelé que la Laïcité est le principe indispensable du fonctionnement démocratique. Elle a ses exigences, entre autres celle de la reconnaissance du droit à la différence, jugé indispensable pour ne pas tomber dans le piège de "la pensée unique".

Cependant, elle a aussi ses limites, précisées lors du colloque international de Paris en 1999 sur les "Nouvelles intolérances" :

Elle ne peut accepter les intolérances, c'est à dire les théories et les idéologies portant atteinte à la dignité humaine. Elle refuse tout ce qui bafoue l'intégrité physique et morale de l'individu.

Elle s'élève et lutte contre les racismes, fascismes, totalitarismes et intégrismes de toutes sortes, facteurs de haine et de ségrégation.

En fait, la Laïcité est une condition indispensable à une vie démocratique ; Reposant sur la cohabitation et la collaboration d'individus différents, elle doit être la préoccupation constante des animateurs permanents ou bénévoles dans leur tâche quotidienne. Accepter la différence, ce n'est pas établir une échelle de valeurs : il n'y a pas de différences supérieures ou inférieures, il y a seulement des individus "autres".

André Philip, Président Fondateur de la FRMJC LR soulignait : "La Laïcité, c'est ne pas voir en l'autre un ennemi, mais un moyen de s'enrichir de ses différences".

Après ces différents rappels les participants ont pris le parti de répondre aux questions posées en restant très pragmatiques, c'est à dire en proposant des actions concrètes pouvant être facilement mises en oeuvre dans chaque MJC.

Nathalie BOULBES, chargée de mission FRMJC

ment destinée à mettre un terme à cette guerre franco française.

Deux grands principes

Sans définir la laïcité, elle en fixe le cadre, fondé sur deux grands principes : la liberté de conscience et de culte, et la séparation.

La République "ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte". La loi supprime le service public des cultes ; les dépenses relatives aux cultes, notamment les salaires du clergé, disparaissent des budgets publics, à l'exception de celles relatives aux aumôneries. Mais la loi garantit aux croyants la liberté de pratiquer leur culte. Les catholiques avaient très peur que les maires anticléricaux remettent les églises à des libres-penseurs, mais la loi précise que les associations cultuelles qui les utiliseront devront respecter "les règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice". La voie est ainsi ouverte à une interprétation libérale des textes.

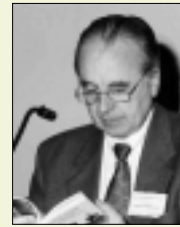
De façon symétrique, l'Église catholique est alors libérée de la tutelle et du contrôle de l'État, par exemple dans la nomination des évêques.

Une laïcité ouverte

Même si les extrémistes ne sont pas calmés tout de suite, peu à peu les choses se sont apaisées, et un consensus s'est établi visant à enterrer la hache de guerre en dépit d'épisodes très violents, en particulier dans l'enseignement.

Aujourd'hui, il existe un "statut tacite" des religions au sein de l'État dans la mesure où elles se sont sécularisées et où l'ensemble du cadre a évolué : le catholicisme intransigeant, tel qu'il était pratiqué alors, a disparu, on reconnaît la filiation des concepts chrétiens aux droits de l'homme. Les dons aux églises ouvrent droit à des réductions d'impôt, et on peut se dire croyant ou religieux sans passer pour un imbécile ou un salaud.

La loi de 1905 est le point de départ qui nous permet aujourd'hui de nous situer dans une laïcité ouverte.



Antoine Prost

Normalien, agrégé, professeur d'histoire à la Sorbonne, auteur de nombreux ouvrages, a également présidé les conseils de l'INRP. Il a participé à plusieurs rapports au ministre de l'EN sur la réforme de l'enseignement. Il a été

conseiller de Michel Rocard à Malignon pour ces questions.

Auteur de :

- *Douze leçons sur l'histoire, Seuil, 1996*
- *Education, société et politiques, Seuil, 1997*
- *Penser la Grande Guerre : un essai d'historiographie, Seuil, 2004 (en coll. av. Jay Winter)*
- *L'école et la famille dans une société en mutation, 1930-1980, Histoire de l'enseignement et de l'éducation, tome IV. Depuis 1930, Plon-Temps, 2004*
- *Petite histoire de la France au XX^{ème} siècle, Colin, dernière éd. 2002.*

La MJC de Lézignan-Corbières débat sur la laïcité

Depuis deux ans, dans le cadre de son projet associatif, la MJC de Lézignan-Corbières propose à ses adhérents lors de l'Assemblée Générale annuelle de débattre dans des ateliers thématiques afin de définir les orientations de la saison suivante.

A l'instar de la Fédération Régionale, la MJC a, cette année, choisi comme thème pour l'un de ces ateliers la laïcité. Il était animé par Nathalie BOULBES, chargée de mission à la FRMJC de Languedoc-Roussillon et auteur du livre "MJC, un demi-siècle d'histoire".

Après un bref historique, les adhérents ont défini la laïcité comme support indispensable de l'autogestion et du fonctionnement démocratique de la MJC. Ils ont constaté que la laïcité a ses exigences : ouverture à tous, donc diversité des âges, des professions, des appartenances politiques, philosophiques et religieuses ; coexistence d'hommes et de femmes d'opinions et de croyances différentes ; reconnaissance, acceptation et respect de l'autre, de sa vérité, de son engagement ; liberté de choix, donc responsabilité, pour chacun, de ses idées, de son action, des ses décisions.

Le fait que la notion de laïcité soit mentionnée dans nos statuts est une excellente chose mais sa mise en oeuvre au quotidien est plus difficile. Pour cela, la MJC doit favoriser, la tolérance, l'écoute de l'autre, même s'il s'agit d'un adversaire, la confrontation des idées, l'obligation d'une remise en cause personnelle permanente et d'une certaine humilité (crainte de l'erreur, aptitude à une écoute amicale de l'autre, accep-

tion de la critique).

A cet effet, les adhérents ont émis plusieurs propositions concrètes à appliquer dès la rentrée prochaine :

- mentionner la notion de laïcité sur la carte d'adhérent, sur le guide annuel ainsi que sur la fiche d'adhésion,

- organiser une rencontre en début d'année scolaire qui regroupe le Conseil d'Administration, les responsables des clubs d'activités, les animateurs bénévoles et salariés, afin de discuter du sens et de l'esprit de la laïcité dans notre MJC et surtout de sa diffusion auprès des adhérents

- mettre en place une charte de la laïcité commentée et diffusée aux 1 500 adhérents de la MJC.

Cet atelier a donné lieu à un débat animé et une fructueuse confrontation qui a permis de déceler que la laïcité était présente dans notre MJC.

Julien SANS, Directeur de la MJC de Lézignan-Corbières (Aude)



Nathalie BOULBES, chargée de mission à la FRMJC Languedoc-Roussillon, anime l'atelier "Laïcité" lors de l'Assemblée Générale de la MJC

>>>

Histoire et philosophie de la laïcité

Ideal laïque... Concorde du monde

Jean Colteureau, Ed Fischbacher, 1963

Laïcité... Sagesse des peuples

Jean Colteureau, Ed Fischbacher, 1965

Laïcité

Jean Cornec, Ed Sudel, 528 pages, 1965

La laïcité en miroir

Guy Gauthier, Ed Edilig, 246 pages, 1985

La laïcité en mémoire

Guy Gauthier, Ed Edilig, 1987

Laïcité 2000

Guy Gauthier, Ed Edilig, 1987

Liberté Laïcité, la guerre des deux France et le principe de modernité

Emile Poulat, Ed Cerf Cujas, 1988, 440 pages

La Laïcité, quel héritage ?

Jean Baubérot, Ed Labor et Fides, 1990

Vers un nouveau pacte laïque

Jean Baubérot, Ed Le Seuil, 1990

Sur la terre comme au ciel : pour une nouvelle morale laïque

François Reynaert et Francis Zamponis, Ed Calmann-Lévy, 266 pages, 1990

Du ciel sur la terre, laïcité, République, démocratie

Clément Durand, Ed Sudel, 366 pages, 1991

La séparation des Eglises et de l'Etat

Jean-Marie Mayeur, Ed Ouvrières 1991

L'avenir laïque

Elienne Pion, Ed Denoel, 296 pages, 1991

Histoire de la laïcité

Jean Baubérot, Guy Gauthier, Louis Legrand, Pierre Ognier Editions du CRDP de Besançon, 1994, 401 pages

Laïcité et République, le lien nécessaire

Guy Coq, Editions du Félin, 1995, réédité en poche en 2004

Les Trois Ages de la laïcité

Jacqueline Costa-Lascoux, Ed Hachette, Col. Questions de politique, 1996, 144 pages

Aux sources de la culture française

Collectif, 1997

>>>

Thème commun adopté par les MJC d'Ile de France pour 2005-2007



Jacques YVARS, président de la FR Ile de France et Jean-Paul HUCHON, président du Conseil Régional Ile de France lors de l'assemblée générale des MJC EN ILE DE FRANCE.

La laïcité sur les murs de France

Descriptif technique

La série d'affiches est reproduite à partir d'une sélection réalisée par Monsieur Alain Gesgon du CIRIP (Centre International de Recherche sur l'Imagerie Politique).

46 affiches (plus une affiche-texte de présentation) sont imprimées sur un support de format 70 x 100 cm et sont commentées dans la marge.

Le texte en forme de légende contient les informations suivantes : le format, la technique, y compris parfois l'imprimeur et l'éventuel copyright ; le contexte au moment de la parution avec un développement plus important lorsque le document est replacé dans un contexte plus large.

Une plaquette de présentation reprend tous les visuels, donne quelques idées d'utilisation (cf. III. L'usage), lance un appel à réagir de manière critique aux documents commentés et à nous faire part de l'existence d'autres documents.

Contenu

La publication de cette série d'affiches est avant tout un support au débat ; en effet, les affiches reproduites posent la problématique de la laïcité aussi bien du point de vue religieux que de celui de l'Etat et de toutes les tendances politiques.

C'est pourquoi vous pouvez la présenter dans son ensemble, mais aussi en choisissant quelques visuels (texte, photo, graphisme) pour entamer un débat plus resserré. Dans le milieu scolaire, un travail de lecture des affiches d'un point de vue technique, qualité graphique, analyse du message peut être aussi envisagé. En outre l'hypothèse de choisir une seule affiche pour lancer une discussion ou un travail écrit n'est pas à exclure.

L'usage

Pour mettre cet outil à la disposition du plus grand nombre de structures, nous avons décidé de vous faire parvenir ces visuels sur un papier souple dans un conteneur.

Pour votre utilisation, nous vous proposons donc plusieurs méthodes :

- vous possédez des lieux dédiés aux expositions et vous souhaitez mettre les images sous cadre (si certains le souhaitent, nous étudierons un service mutualisé) ;
- vous souhaitez accrocher directement aux murs, alors nous vous conseillons l'épinglage ;
- vous souhaitez une scénographie plus appuyée, alors nous vous proposerons un système de palissade ;
- vous n'êtes pas en mesure de faire une installation à l'intérieur des locaux, alors collez-les sur un mur accessible pour vos publics.

Prix unitaire HT : 377 € (franco de port, France entière), soit un montant TTC 397,74 € (achat en multiples, nous consulter).

La Laïcité

Notre assemblée générale s'est tenue le 16 avril dernier à Villebon-sur-Yvette, dans l'Essonne, en présence de Jean-Paul Huchon, Président de la Région Ile de France, qui est venu, pour la première fois, à l'ouverture de nos travaux aussi que de Frédéric Prelle, Président de la Confédération. Cette Assemblée Générale était pour nous d'une grande importance puisque, outre les rapports statutaires habituels, nous y présentions :

- notre **Projet de Développement Régional à cinq ans**, qui a été largement travaillé et débattu avec l'ensemble des acteurs bénévoles et des professionnels des MIC d'Ile de France pendant plus d'un an ;

- une **résolution sur le choix d'un thème de travail commun aux MIC d'Ile de France 2005 - 2007**, qui permette à chaque acteur, à chaque niveau de la fédération, de réfléchir, de produire et d'échanger.

Ces deux résolutions ont été adoptées par plus de 96 % des votants.

Le thème adopté pour les deux ans à venir est celui de la **laïcité** : c'est dire que pour nous, le travail collectif sur cette question ne fait que commencer, qu'il ne se bornera pas à une commémoration formelle de la loi de 1905, qu'il doit susciter des initiatives, des recherches, des complémentarités, des espaces créatifs de diffusion, de rencontre et de débat qui mettent les MIC en situation active, d'être force de proposition et d'action dans l'espace public.

Le soutien important de la fédération régionale à cette exposition, "La laïcité, sur les murs de France" initiée par l'UD des MIC de Seine et Marne, en est la parfaite illustration.

Nous soutenons ce projet en présentant l'exposition dans des espaces publics qui ont une portée symbolique importante, comme au **Senat** le 4 février dernier, à l'occasion d'un

grand colloque sur la laïcité, et nous l'espérons, avec la Ville de Paris et la Région Ile de France dans les mois qui viennent.

Nous la soutenons aussi en y associant de nouveaux partenaires, comme les éditions du Petit Démon, qui partagent notre enthousiasme pour l'approche historique par l'affiche et qui nous apportent leur propre expérience et leur savoir-faire dans ce domaine.

En Ile de France, nous avons prévu à la rentrée 2005 une forme d'accompagnement de l'exposition avec un module de sensibilisation destiné aux animateurs des MIC, bénévoles et professionnels, qui auront à la présenter : sensibilisation aux aspects historiques de la laïcité, à la médiation scientifique, à la spécificité de l'affiche comme moyen de communication dans l'espace public.

Dans une perspective d'ouverture où chaque association, chaque fédération départementale ou régionale, chaque établissement, chaque collectivité pourra se saisir de cette exposition en l'inscrivant dans son propre projet, nous vous invitons à nous communiquer vos expériences de diffusion, vos approches du débat sur la laïcité, les ressources documentaires complémentaires que vous pourriez mobiliser. Compte tenu des enjeux de la laïcité dans notre société contemporaine, nous espérons ainsi, à travers le choix de ce thème commun aux MIC d'Ile de France pendant les deux années à venir, et grâce à cette première exposition, pouvoir associer d'autres partenaires à nos recherches, à nos débats et à nos actions, pour mieux faire vivre ensemble les valeurs républicaines dans l'ensemble de la population.

Jacques YVARS,

Président des MJC en Ile de France, fédération régionale.

Une exposition sur la laïcité

Pourquoi ?

Cette année nous célébrons le centenaire de la loi de 1905 dite de "loi de séparation des Eglises et de l'Etat" : votée le 9 décembre, elle parut au journal officiel du 11 décembre. La loi de séparation bien qu'elle ne traite que des cultes dans un contexte d'intolérance et d'hégémonie de la religion catholique à la fin du XIX^{ème} siècle va permettre de pacifier la France.

La loi de séparation de 1905 permet à la laïcité de s'affirmer comme valeur fondamentale de la république.

Fruit du travail de plusieurs siècles d'histoire et de luttes, la laïcité allie trois principes fondamentaux la liberté de croire ou de ne pas croire, l'égalité entre tous les cultes et la neutralité de l'Etat (cf. "Une exception Française à l'épreuve" par Driss El AZAMI, Commission Islam-Laïcité).

Ainsi, si "c'est un système qui exclut les églises de l'exercice du pouvoir politique ou administratif, et en particulier de l'organisation de l'enseignement", comme le dit le Larousse, il exclut d'autre part, l'Etat de l'organisation des Eglises.

Comme le dit Victor Hugo lors de la discussion de la grande

Loi Falloux le 16 janvier 1850 "Je veux je le répète ce que voulaient nos pères, l'Eglise chez elle et l'Etat chez lui".

Dans son livre "Notre laïcité publique", Emile POULAT insiste pour que nous retournions à l'esprit de la loi et au terrain : "Je me bats contre l'inculture juridique des Français. Autrefois, il y avait un enseignement civique qui était pour une part du droit, je souhaiterais que cet enseignement redevienne d'actualité.

Je me bats également contre les juristes auxquels je reproche de s'enfermer dans les textes sans savoir ce qui se passe dans la réalité.

J'invite donc à revenir sur le terrain et dépasser le jurisme dans lequel on est trop souvent enfermé."

"Notre laïcité, cela représente bien sûr l'émancipation de l'esprit par la raison mais aussi la pacification des esprits par le droit."

Dans un contexte totalement différent en ce début de 21^{ème} siècle, de pluralisme religieux, la loi de 1905 peut nous aider à mieux situer certaines questions de notre temps (l'inté

suite page 8 >>>



N°27 - Affiche satirique catholique, 1909. Dessin de X. du Médic.



N°11 - Affiche d'intérieur, printemps 1848, "La Liberté".

La Morale laïque contre l'ordre moral
Jean Baubérot, Ed du Seuil, 1997, 364 pages

La Question laïque, XIX^{ème}-XX^{ème} siècles
Jean-Marie Mayeur, Fayard, coll. L'espace du politique, 1997, 236 pages

La Solution laïque et ses problèmes.
Fausses certitudes, vraies inconnues
Emile Poulat, Ed Berg International, 1997, 230 pages

La laïcité, une exigence pour la paix
Albert Samuel, Ed Chronique sociale, 200 pages, 1997

La religion dans la démocratie, parcours de la laïcité
Marcel Gauchet, Gallimard - Le Débat, 1998

La laïcité et les pouvoirs, pour une critique de la raison laïque
Pierre Hayat, Ed Kime, 1998

La laïcité
Henri Pena-Ruiz, Ed Flammarion, 1998

La laïcité, une valeur d'aujourd'hui
sous la direction de Jean Baudoin et Philippe Portier, Presses Universitaires de Rennes, 350 pages, 2001

Qu'est-ce que la laïcité ?
Henri Pena-Ruiz, Gallimard, Coll. Folio, 2003, 350 pages

Histoire de la laïcité en France
Jean Baubérot PUF Coll. Que sais-je ? n° 3571, 2003, 128 pages

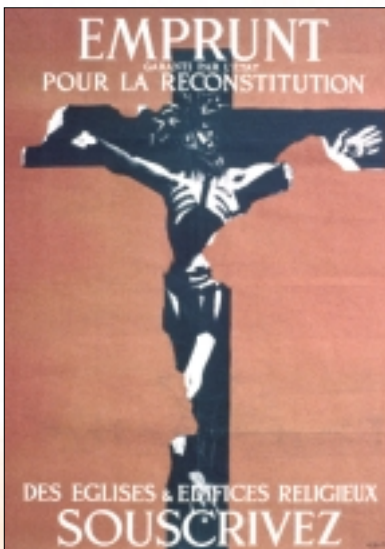
Notre laïcité publique
Emile Poulat, Berg International, 2003, 416 pages

La loi de Dieu contre la liberté des hommes
Jean-Louis Schlegel, Ed Seuil, 144 pages, 2003

La laïcité, centre de l'union
Jean-Michel Reynaud, Ed Bruno Leprince, 126 pages, 2003.

Laïcité, nous écrivons ton nom ...
Par Pierre Toumèire, secrétaire national de la Ligue de l'enseignement. Document synthétique d'analyse et d'orientation. 96 pages.

EN ILE DE FRANCE (suite)



N°31
Affiche de Tauzin pour l'Emprunt d'Etat pour la reconstitution des églises et des édifices religieux. 1920.

>>> Suite de la page 7

grime, l'intolérance, ...) et à y trouver des réponses collectives fondées sur des valeurs de respect et de solidarité. (Cf. La loi de 1905 par Alain BOYER - Commission Islam-Laïcité). La pratique, comme l'esprit des MIC, sont profondément liés à la laïcité. Toutes les générations qui nous ont précédé ont travaillé dans ce sens de l'ouverture à tous sans distinction, du respect des opinions et des convictions de chacun, de la nécessité de mettre du débat dans l'espace public. Nous nous inscrivons en pleine continuité avec ceux qui ont construit les MIC, de la Résistance à nos jours, avec les mêmes valeurs et le même esprit de l'Education Populaire.

Pour être exhaustifs, nous devrions citer beaucoup de noms d'acteurs marquants de la laïcité, s'inscrivant dans l'histoire de l'éducation populaire, je pense plus particulièrement à André PHILIP qui a créé, à Lyon en 1944, "La République des Jeunes".

Cet universitaire, économiste, écrivain et résistant, fut un Européen convaincu, il présida la "Fédération Française des Maisons de Jeunes et de la Culture - FFMJC" jusqu'en 1968.

De l'idée

Cette exposition est née de la suggestion convaincante de Daniel NADOLEK, Directeur de MIC d'Ile de France, qui connaissait et avait déjà travaillé plusieurs fois avec Alain GESGON, président le Centre de Recherche International sur l'Imagerie politique (CIRIP).

L'UD MIC 77 a décidé de s'engager en 2004 dans la production d'une exposition conçue par Alain GESGON, en s'appuyant sur son érudit, son exceptionnel fonds documentaire et sa motivation pour réaliser une approche de la laïcité à travers le support populaire de l'affiche. Cela a d'ailleurs déclenché parmi nous une grande curiosité pour l'histoire, ses acteurs et ses documents.

Parallèlement, nous avons recherché le soutien de la fédération régionale et de la Confédération des MIC de France.

Au projet

Ce soutien s'est traduit en ce qui concerne la fédération régionale par la mise à disposition d'un Directeur à temps partiel et l'ouverture de nouveaux partenariats régionaux et nationaux, notamment la présentation de cette exposition par le Sénat le 4 février 2005, à l'occasion d'un grand colloque sur la laïcité organisé par un Comité d'historiens et le Sénat. L'exposition a été aussi présentée le 16 avril, lors de

L'Assemblée Générale de la fédération régionale à Villebon sur Yvette, dans l'Essonne.

Grâce à la Confédération, nous avons pu présenter l'exposition à la Convention de Montpellier, où étaient représentées treize régions et des centaines d'acteurs associatifs des MIC de France. Elle y a été commentée par Monsieur Louis SECONDY, professeur d'histoire d'Université de Montpellier.

Nous avons également consulté et obtenu le soutien de Monsieur Emile POULAT, Directeur d'Etudes à l'Ecole de Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), historien de la Laïcité, qui fait autorité dans le domaine en France, et qui vient de sortir un livre important sur le sujet.

Du point de vue de la diffusion de cette exposition, nous avons conçu dans un premier temps de la diffuser sous forme essentiellement de location puisque le coût de duplication était élevé pour quelques exemplaires et qu'il se répercutait sur le prix de vente.

Compte tenu de l'impact et des réactions d'intérêt qui nous parviennent, notamment après la présentation au Sénat, de la part d'acteurs associatifs, de professeurs d'histoire, de bibliothécaires, d'acteurs politiques, nous avons décidé de passer à une échelle nationale de diffusion en nous associant à un éditeur, le Petit Démon, qui a décidé de soutenir notre initiative en co-éditant l'exposition à plusieurs centaines d'exemplaires.

Cela permet ainsi, du fait de la grande qualité de la reproduction graphique et d'un coût divisé presque par dix, à toute association, établissement scolaire, bibliothèque ou collectivité territoriale de l'acquérir et de disposer d'une production culturelle originale, permettant de mettre en perspective historique la question de la laïcité et la place de l'affiche dans le débat d'idées et les modes d'expression populaires de notre histoire.

Bernard FAYAUD, Président de l'Union Départementale des MIC en Seine Et Marne

N° 33 - Affiche de Bécancour pour le Parti républicain radical et radical-socialiste, lors des Elections législatives d'avril 1928.

Alain Gesgon, le grand historien de l'affiche d'opinion

Depuis sa prime enfance pendant la Seconde guerre mondiale, Alain Gesgon s'intéresse à l'imagerie politique et cette curiosité va devenir une passion permanente à partir de 1961, à une époque où il est témoin et photographe des affiches qui fleurissent sur les murs d'Alger en réaction au putsch des généraux. Le grand "déclat" s'est produit, sa conviction est dorénavant bien établie : l'affiche murale est le plus ancien média, populaire de surcroît, de l'histoire humaine, qui mérite de retrouver ses lettres de noblesse dans notre mémoire collective. Elle n'est pourtant l'objet d'aucun archivage légal, aujourd'hui encore ! Présente dès l'Empire romain, l'affiche d'opinion (politique et sociale) raconte "en direct", sur les murs du monde entier, les événements qui constituent notre histoire. Sa fragilité tient à son caractère éphémère : sa durée de vie est très courte : une affiche chasse l'autre. Cela ne doit pas empêcher que soit conservé et diffusé ce patrimoine collectif irremplaçable, injustement sous-estimé si on se réfère au peu d'études et d'ouvrages qui lui sont spécifiquement consacrés. Et n'oublions pas tous ceux qui ont été emprisonnés pour avoir produit ou placardé des affiches aux quatre coins du monde ...

Dès le début des années soixante, Alain Gesgon se lance donc, seul, dans un travail de foumi aux allures de piéton des rues : rassembler le maximum d'affiches traitant de l'histoire de France et du monde. Une quête acharnée qui lui apporte progressivement une reconnaissance incontestée : pour répondre à l'afflux de demandes des maisons d'édition, des comités d'entreprise, de conférences et de cours, etc., il fonde en 1982 le Centre international de recherche sur l'imagerie politique, dont il est toujours président.

Plus de 150 000 affiches et 300 expositions à son actif

Parallèlement à l'enrichissement et au catalogage de sa collection (classement et datation des affiches, notices sur leur contexte de création, sur l'environnement politique et social ...), Alain Gesgon développe ses travaux d'historien. Il analyse tous les slogans et autres éléments textuels. Il fait œuvre également de sémiologue en identifiant les six thèmes graphiques auxquels se réfèrent les affiches du monde entier : personne humaine ; monde animal ; cartographie ; architecture ; monde des outils ; emblématique.

Aujourd'hui, il possède au minimum 150 000 affiches d'opinion (tous des originaux, il va s'en dire), la plus ancienne - un petit placard sur parchemin - remontant au 1er septembre 1386. A cela s'ajoutent des ... millions de documents en tout genre liés à ce thème, depuis les feves des galettes des rois jusqu'aux tee-shirts, stylos et autres parapluies. Soucieux de valoriser ce fonds impressionnant et de le rendre accessible au grand public, Alain Gesgon a réalisé plus de 300 expositions depuis trente ans : "Deux siècles d'affiches politiques françaises" au Sénat en 1978 ; "100 ans de slogans" à la station Châtelet-Les Halles en 1980 ; "La mémoire murale politique des Français" à la Conciergerie, en 1986, dont une version résumée a tourné ensuite dans 23 villes françaises ; "La rue de la Liberté" à Lille en 1989 en sont quelques exemples. Sollicité par des institutions ou personnes venues du monde entier, Alain Gesgon continue à rêver à son projet le plus cher : la création d'un Musée international de l'affiche politique. Affaire à suivre ...

Jean-François Lemoine, Editions du petit Démon



N°29 - Affiche de Ricardo Florès pour le journal "CHARIVARI", avril 1914



N°20 - Affiche d'Ogé pour le journal républicain anti-cléricale La Lanterne ... 1898.



N°38 - Affiche du Comité permanent de défense laïque, lors des élections législatives de juin 1951.